



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSARS  
UR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à  
soumettre à la 14<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties  
contractantes,  
Wuhan, Chine, 2021**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel, en format Word ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)) avant le 21 janvier 2021 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).

Veillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 24 janvier 2020.

## **Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 de Ramsar**

### **Introduction et généralités**

1. Le Comité permanent, à sa 57<sup>e</sup> Réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 14<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention.
2. Le Secrétariat a décidé de publier le MRN en 2019 pour aider les Parties contractantes à s'organiser et se préparer à remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 24 janvier 2020 et le délai de soumission des Rapports nationaux est fixé au 21 janvier 2021 (les dates définitives seront actualisées dès que les dates de la COP14 seront arrêtées).
3. Le MRN pour la COP14 suit de près le modèle utilisé pour la COP13 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP13). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
4. Le MRN pour la COP14 compte 90 indicateurs (questions). La Section 4 est une annexe facultative qui vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, conformément à la Résolution XII.2.
5. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP14 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
6. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (par exemple, les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

### **Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité**

7. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
8. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
  - i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
  - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
  - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;

- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
  - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
  - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
  - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
9. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
10. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Comme pour la COP13, les rapports à la COP14 seront intégrés dans un système de transmission des rapports nationaux en ligne.
11. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux ;
  - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
    - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ; et
    - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ;
  - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP ;
  - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4<sup>e</sup> édition, 2010) ;
  - v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la

quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MRN pour la COP13 que l'on prévoit pour le cadre pour la diversité biologique mondiale après 2020 de la CDB.

## Structure du modèle de Rapport national pour la COP14

12. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP14 comporte cinq sections:

**La Section 1** contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

**La Section 2** se présente sous forme de « texte libre »: dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

**La Section 3** propose aussi 90 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

**La Section 4** fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

La planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourraient être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2021 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

**La Section 5** est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

## Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP14

### **Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national**

13. Toutes les sections du MRN pour la COP14 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
14. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2021**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP14 sur l'application de la Convention.
15. Le délai de soumission des objectifs nationaux est fixé au 24 janvier 2020.
16. Tous les champs à fond jaune clair  remplis.

Les champs à fond vert clair  de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.

17. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP13, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP13 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}
18. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
19. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport national ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis dans le modèle de Rapport national car on peut trouver cette information dans la Base de données sur les Sites Ramsar ou dans le Plan de travail du Groupe d'évaluation scientifique et technique (par exemple, Objectifs 6 et 14).
20. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (**maximum 500 mots** pour chaque champ de « texte libre »).

21. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

#### Planification des objectifs nationaux

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité :</b>   | A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse  |
| <b>Ressources :</b>   | A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse  |
| <b>Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :</b>  | Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides au cours de la période allant du 2021-2023.   |
| <b>Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :</b>  | Il a été prévu la mise à jour de l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer des informations pertinentes sur les zones humides et étendre l'inventaire à d'autres sites pouvant être classés |
| <b>Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable</b> | Faute de moyens financiers ni la mise à jour des anciens sites dont les données sont obsolètes ni l'inventaire de nouveaux sites n'ont pu être faits.   |
| <b>Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021</b>   |   |

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2021 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

***Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP14.***

22. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP13 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y a une option permettant des consultations avec d'autres personnes.

23. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP14NRF [Pays] [date], par exemple : COP14NRFSpain13January2021.doc.
24. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)) avant le 21 janvier 2021. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).
25. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP14.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).

# Rapport national à la COP14 de Ramsar

## Section 1 : Information institutionnelle

**Note importante:** Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/search?f%5B0%5D=type%3Aperson#search-contacts>.

Nom de la Partie contractante: **TCHAD**

### Autorité administrative Ramsar désignée

|  |   |
|--|---|
| Nom de l'Autorité administrative:                | Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées |
| Chef de l'Autorité administrative- nom et titre: | ABDRAMANE CHAIBO HAMID<br>Directeur                             |
| Adresse postale:                                 | 905-Ndjamena, Tchad   |
| Tél./Télec.:                                     | Mobile : +235 60750009  |
| Courriel:  | abdramane.chaibo@yahoo.fr                                       |

### Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

|                  |                                |
|------------------|--------------------------------|
| Nom et titre:    | DJADOU MOKSIA<br>Point Focal   |
| Adresse postale: | 905- Ndjamena, Tchad           |
| Tél./Télec.:     | Mobile : 235 66371247/92579134 |
| Courriel:        | djadou.moksia@hotmail.fr       |

### Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Nom et titre:          | BABAKAR MATAR BREME        |
| Nom de l'organisation: | Parc National de Zakouma   |
| Adresse postale:       | 510- Ndjamena, Tchad       |
| Tél./Télec.:           | +235 66281850              |
| Courriel:              | babakarm@african-parks.org |

### Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

|                        |   |
|------------------------|---|
| Nom et titre:          | BEBKIKI BOUKINEBE VICTOIRE                                      |
| Nom de l'organisation: | Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées |
| Adresse postale:       | 905-Ndjamena, Tchad   |
| Tél./Télec.:           | +235 66783050   |
| Courriel:              | Bebkikaboukinebe@yahoo.fr                                       |

### Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

|                        |  |
|------------------------|--|
| Nom et titre:          |  |
| Nom de l'organisation: |  |
| Adresse postale:       |  |
| Tél./Télec.:           |  |



Courriel:

## Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c'est-à-dire depuis le rapport à la COP13) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1) Réalisation des Etudes d'impact environnementales pour les projets de développement à proximité des zones humides
- 2) Le plan de gestion du Lac Fitri est élaboré et est en cours de validation
- 3) Des dénombrements des oiseaux d'eau migrateurs ainsi que de leurs habitats
- 4) Les inventaires des zones humides
- 5) la poursuite du processus d'élaboration des plans des gestion des sites RAMSAR

Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) Manque de moyen financiers et matériels pour le travail
- 2) Manque de politique et stratégie nationale en matière de conservation et gestion des zones humides
- 3) Absence de Comité National RAMSAR pour la mise en œuvre au niveau national
- 4) Absence de subvention pour la réalisation des priorités Nationales
- 5) Absence de plan de gestion de certains sites inscrits sur la liste zones humides

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Réactualisation, mise à jour des données sites
- 2) Mise en place du Comité National
- 3) Elaboration d'un document Politique Nationale en matière de conservation de zones humides
- 4) Etablissement de partenariat
- 5) Elaboration d'un plan de gestion

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire concernant les priorités d'application et les besoins d'assistance en la matière de la part du Secrétariat Ramsar ?

Accompagnement du secrétariat pour l'élaboration de projet bancable. Obtention de petits financements et accompagnement du comité National

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Elaboration de partenariat au niveau régional et international pour une mise en œuvre effective de la convention

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

Mise en place d'un cadre de concertation et d'échange entre les différents correspondants nationaux

- G. Comment la Convention de Ramsar est-elle liée avec les politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (par exemple, développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) et comment cela pourrait-il être amélioré ?

Mener des sensibilisations auprès des responsables en charge de la mise en œuvre des différents stratégies sur l'importance de prendre en compte la conservation de RAMSAR dans la planification de leurs activités.

- H. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, *L'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*, veuillez décrire brièvement l'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

- I. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- J. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport :

CBD; CCNUCC; CCLCD; CITES; CMS-Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; DCFAP-African Parks Net Work (APW), APEF

## Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

### But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

**Objectif 1.** Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence : Objectif d'Aichi 2]

1.1 La conservation des zones humides et l'identification des avantages des zones humides ont-ils été intégrés dans les approches durables des stratégies et processus de planification nationaux suivants: {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent

|   |   |
|---|---|
| a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides :                              | D |
| b) Stratégies d'élimination de la pauvreté :  | C |
| c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau :                                 | C |
| d) Plans de gestion des ressources côtières et marines :  | Y |
| e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière :  | Y |
| f) Programmes nationaux pour les forêts :   | D |
| g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture :  | C |
| h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB : | C |
| i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière :                             | D |
| j) Politiques nationales pour le tourisme :   | C |
| k) Politiques nationales pour le développement urbain :   | D |
| l) Politiques nationales pour les infrastructures :   | C |
| m) Politiques nationales pour l'industrie :   | D |
| n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i :                   | C |
| o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution :             | A |
| p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau :                | C |

1.1 Information supplémentaire :

Le Tchad n'ayant pas encore élaboré sa politique nationale en matière des zones humides, lesquelles préoccupations sont soulevées pour la prise en compte dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB).

**Objectif 2.** L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence : Objectifs d'Aichi 7 et 8], [Référence : Objectifs de développement durable 6, Cible 6.3.1]

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application

|   |   |
|---|---|
| des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.   | A=Oui; B=Non;<br><b>C</b> =Partiellement;<br>D=Prévu  |
| 2.1 Information supplémentaire : Une étude de la qualité des eaux a été réalisée par la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie dans le lac Tchad avec l'appui de la commission (CBLT). Les résultats n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion                            |   |
| 2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)  | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu  |
| 2.2 Information supplémentaire : Une telle évaluation n'a pas été réalisée dans le temps afin de juger les problèmes environnementaux des zones humides.  |   |
| 2.3 Quelles initiatives, le cas échéant, ont été prises pour améliorer la durabilité de l'utilisation de l'eau (ou de l'attribution des ressources en eau) dans le contexte des besoins des écosystèmes dans les principaux bassins fluviaux (Résolution VIII.1 et XII.12) ? (Action 3.4.6) | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br><b>D</b> =Prévu;<br>O=Inchangé;<br>X=Inconnu                             |
| 2.3 Information supplémentaire : Une initiative de faire passer les eaux de l'Oubangui vers le lac Tchad est en étude au niveau sous régional   |   |
| 2.4 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)  | A=Oui; B=Non;<br><b>C</b> =Partiellement;<br>D=Prévu;   |
| 2.4 Information supplémentaire :  |   |
| 2.5 Pourcentage de ménages raccordés au réseau d'égouts ?<br>ODD 6 Cible 6.3.1  | %<br>Voir DG-Eau  |
| 2.5 Information supplémentaire :  |   |
| 2.6 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ?<br>ODD 6 Cible 6.3.1.  | 58 %<br>E=# pour cent;<br>F=Inférieur à # pour cent;<br>G=Supérieur à # pour cent; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 2.6 Information supplémentaire :  |   |

|  |  |
|--|--|
| <p>2.7 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques/toilettes sèches, si ces notions sont applicables dans votre pays ?<br/>ODD 6 Cible 6.3.1.</p>     | <p>60%</p> <p>E=# pour cent;<br/>F=Inférieur à # pour cent;<br/>G=Supérieur à# pour cent; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>2.7Information supplémentaire:</p>  |  |
| <p>2.8 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ?<br/>ODD 6 Cible 6.3.1.</p>                          | <p>A=Oui, B=Non;<br/>C=Partiellement,<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p>                                    |
| <p>2.8Information supplémentaire:</p>  |  |
| <p>2.9 Nombre d'installations de traitement des eaux usées (ou volume traité) au niveau national ?<br/>ODD 6 Cible 6.3.1.</p>  | <p>E=# installations;<br/>F=Inférieur à #;<br/>G=Supérieur à#;<br/>X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>                        |
| <p>2.9Information supplémentaire:</p>  |  |
| <p>2.10 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays<br/>ODD 6 Cible 6.3.1.</p>                        | <p>A=Bon;B=Ne fonctionne pas;<br/>C=Fonctionne;<br/>Q=Obsolète;<br/>X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>                       |
| <p>2.10 Information supplémentaire: Il n'existe pas de centre de traitement des eaux usées</p>   |  |
| <p>2.11 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ?<br/>ODD 6 Cible 6.3.1.</p> | <p>A=Bon; B=Ne fonctionne pas;<br/>C=Fonctionne ;Q=Obsolète;<br/>X=Inconnu; Y=Non pertinent</p>                          |
| <p>2.11Information supplémentaire:</p>   |  |
| <p>2.12 Nombre de systèmes de réutilisation des eaux usées (ou volume réutilisé) et but ?<br/>ODD 6 Cible 6.3.1.</p>   | <p>#</p>   |
| <p>2.12Information supplémentaire:</p>   |  |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
| 2.13 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? Si cela s'applique à votre pays<br>ODD 6 Cible 6.3.1.   | R=Agriculture;<br>S=Paysage;<br>T=Industriel; U=Eau potable; X=Inconnu;<br>Y=Non pertinent |
| 2.13 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent. |  |

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| 2.14 Votre pays utilise-t-il un système de traitement des eaux usées avec des zones humides comme filtre naturel tout en préservant l'écosystème de ces zones humides ? | A=Oui; B=Non;<br>X=Inconnu; |
| 2.14 Information supplémentaire: Si oui, veuillez fournir un exemple.   |                             |

**Objectif 3.** Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}  
[Référence : Objectifs d'Aichi 3, 4, 7 et 8]

|   |  |
|---|--|
| 3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 3.1 Information supplémentaire : Le secteur privé est encouragé pour la mise en compte des directives RAMSAR dans la planification d'activités mais   |  |

|   |   |
|---|---|
| 3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii : | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu; X=Inconnu;<br>Y=Non pertinent |
| a) des Sites Ramsar<br>b) des zones humides en général  | a)<br>b)<br>c) partiellement  |
| 3.2 Information supplémentaire : Quelque fixation des berges et des plantations en vue de la restauration de certaines berges dans les plans d'inondation |   |

|   |  |
|---|--|
| 3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 3.3 Information supplémentaire :  |  |

|   |  |
|---|--|
| 3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i | A=Oui; B=Non;<br><b>D</b> =Prévu; Z=Non applicable |
| 3.4 Information supplémentaire :  |  |

**Objectif 4.** Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence : Objectif d'Aichi 9]

|  |  |
|--|--|
| 4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i | A=Oui; B=Non;<br><b>C</b> =Partiellement;<br>D=Prévu |
| 4.1 Information supplémentaire : quelques espèces sont relectifiées notamment la jacinthe d'eau et le typha  |  |

|   |  |
|---|--|
| 4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 4.2 Information supplémentaire :  |  |

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 4.3 Votre pays a-t-il, par des mesures de gestion, réussi à contrôler des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ? | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>X=Inconnu |
| 4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès) :        |                                    |

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 4.4 Y a-t-il des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides qui ont été contrôlées avec succès par des mesures de gestion ? | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>X=Inconnu |
| 4.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez fournir des exemples, y compris les noms des espèces et les mesures de gestion appliquées avec succès) :             |                                    |

|   |   |
|---|---|
| 4.5 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ? | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu;<br>X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 4.5 Information supplémentaire :  |   |

## But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

**Objectif 5.** Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.}

[Référence : Objectifs d'Aichi6, 11 et 12]

|  |  |
|--|--|
| 5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i | <b>A</b> =Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 5.1 Information supplémentaire : Poursuite de partenariat pour un appui à l'identification des sites de l'importance internationale en vue de leur inscription sur la liste RAMSAR.  |  |

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii | A=Oui; B=Non;<br><b>D</b> =Prévu |
| 5.2 Information supplémentaire : A été simplement reconduit.   |                                  |

|  |  |
|--|--|
| 5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion officiel? {2.4.1} DRC 2.4.i   | <b>E</b> =# de sites;<br>F=Inférieur à# sites;<br>G=Supérieur à # sites; X=Inconnu;<br><u>Y</u> =Non pertinent     |
| 5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion officiel, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i  | <b>Y</b><br>E=# de sites;<br>F=Inférieur à# sites;<br>G=Supérieur à # sites; <b>X</b> =Inconnu;<br>Y=Non pertinent |
| 5.5 Pour combien de Sites Ramsar n'ayant pas de plan de gestion officiel, une gestion efficace est-elle en train d'être mise en œuvre par d'autres moyens pertinents, par exemple par des mesures en vigueur de gestion appropriée des zones humides ? {2.4.3} DRC 2.4.i | <b>X</b><br>E=# de sites;<br>F=Inférieur à # sites;<br>G=Supérieur à# sites; X=Inconnu;<br><b>Y</b> =Non pertinent |



5.3 – 5.5 Information supplémentaire : Il est prévu encore l'élaboration de plans de gestion des autres sites RAMSAR pour ce faire, une session de formation des gestionnaires des sites a été organisée par le partenaire international.

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (c'est-à-dire des sites ayant soit un plan de gestion officiel, soit une gestion assurée par d'autres moyens pertinents, le cas échéant, par exemple d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

A=Oui; **B**=Non;  
C=Partiellement;  
D=Prévu

5.6 Information supplémentaire :

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

E=# de sites;  
F=Inférieur à # sites;  
G=Supérieur à # sites;  
X=Inconnu, **Y**=Non pertinent;

5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : Le processus de mise en place des comités

5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : Non

**Objectif 7.** Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

[Référence : Objectifs d'Aichi 5, 7, 11,12]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

A=Oui; B=Non;  
C=Quelques sites;  
**D**=Prévu

7.1 Information supplémentaire [Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] :

|   |   |
|---|---|
| <p>7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i</p>  | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Quelques cas;<br/><b>O</b>=Pas de changement négatif</p> |
| <p>7.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués) :</p> |   |
| <p>7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, par exemple une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii</p>  | <p>A=Oui; B=Non;<br/><b>Z</b>=Non applicable</p>                                |
| <p>7.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :</p>  |   |

### But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

**Objectif 8.** Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.  
{1.1.1} DRC 1.1.i

[Référence : Objectifs d'Aichi 12,14,18,19]

|   |   |
|---|---|
| <p>8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ?<br/>{1.1.1} DRC 1.1.i</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En progrès;<br/><b>D</b>=Prévu</p>   |
| <p>8.1 Information supplémentaire : Le pays a inscrit six sites RAMSAR : Lac Fitri, Massenya, Lac Binder de Léré, la partie Tchadienne du Lac Tchad, la plaine d'inondation du Barh Salamat et Aouk, la plaine d'inondation et les dépression Toupouri. Deux autres projet sont en cours.</p> |   |
| <p>8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En progrès;<br/><b>C1</b>=Partiellement;<br/>D=Prévu; X= Inconnu; Y= Non pertinent</p> |
| <p>8.2 Information supplémentaire : Une mise en jour des inventaires de quelques sites pourrai être faite dans les années avenir.</p>   |   |
| <p>8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/><b>C</b>=Partiellement;<br/>D=Prévu</p>  |
| <p>8.3 Information supplémentaire :</p>   |   |
| <p>8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/><b>D</b>=Prévu</p>  |
| <p>8.4 Information supplémentaire :</p>   |   |
| <p>8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}<br/>a) Sites Ramsar<br/>b) zones humides en général</p>   | <p>N=État détérioré;<br/><b>O</b>=Pas de changement;<br/>P=État amélioré</p>                                  |

|  |  |
|--|--|
| <p>Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).</p> <p>*« Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.</p> | <p>a)<br/>b)<br/>Pas de<br/>changement</p> |
| <p>8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) : des suivis réguliers effectués dans quelques zones humides font état de l'amélioration des caractéristiques des zones humides</p>  |  |

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (selon la définition Ramsar) pour l'année 2020 et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable.

E= # km<sup>2</sup>; G=plus de # km<sup>2</sup>; X=Inconnu

8.6

Selon la définition Ramsar et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante:

| Superficie par type de zone humide |   |   |   | Superficie totale par catégorie de zone humide |
|------------------------------------|---|---|---|--|
| <b>Marine/<br/>Côtère</b>          | p.exRécifs coralliens :<br>xx Km <sup>2</sup>                                 | p.exEaux estuariennes<br>xx Km <sup>2</sup>   | p.exLagunes côtières saumâtres/salées :<br>xx Km <sup>2</sup> |  |
| <b>Continentale</b>                | p.exMarais/ marécages d'eau douce permanents :<br>xx Km <sup>2</sup><br><br>0 | p.exTourbières non boisées (y compris broussaillesou tourbières ouvertes, marécages, fagnes):<br>xx Km <sup>2</sup> | p.exLacs d'eau douce permanents :<br>xx Km <sup>2</sup>       |  |
| <b>Artificielle</b>                |   |   |   |  |
| <b>Total</b>                       |   |   |   | xx Km <sup>2</sup>                             |
| <b>Date de l'inventaire :</b>      |   |   |   |  |
| <b>Référence ou lien :</b>         |   |   |   |  |

Note:

Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales ; « marine/côtère », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles ou non complète, donnez l'information disponible.

Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales à fournir pour l'Objectif 8 « Inventaire national des zones humides » du modèle de Rapport national sont à consulter à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-a-letendue-nationale-des-zones-humides>.

Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans. Veuillez noter : pour le % of de changement dans l'étendue des zones humides, si la période des données couvre plus de trois ans, donnez l'information disponible et indiquez la période de changement.

8.7 Veuillez indiquer si vous avez besoin (pour des problèmes techniques, financiers ou de gouvernance) de dresser, mettre à jour ou terminer un Inventaire national des zones humides

Le Tchad a tous les problèmes qui sont énoncés sur ce plan : aucune formation sur les zones humides – Pas de subvention ni du gouvernement, ni des partenaires ; beaucoup de Changement dans les institutions ce qui complique le travail.

**Objectif 9.** *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}*

[Référence: Objectifs d'Aichi 4, 6, 7]

|   |   |
|---|---|
| <p>9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i<br/>(Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)</p> | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En préparation;<br/><b>D=Prévu</b></p> |
| <p>9.1 Information supplémentaire : N'a pas vraiment pris forme à cause des défis techniques, financiers. Il existe cependant une stratégie nationale de la Biodiversité qui intègre les préoccupations des zones humides.</p>  |   |
| <p>9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}</p>  | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En progrès;<br/><b>D=Prévu</b></p>     |
| <p>9.2 Information supplémentaire : Une loi est en cours d'élaboration qui prendra en compte la question des zones humides.</p>   |   |
| <p>9.3 Les zones humides sont-elles traitées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii</p>  | <p><b>A=Oui</b>; B=Non;<br/>D=Prévu</p>                       |
| <p>9.3 Information supplémentaire : Les programmes et projets relatifs à la gestion de l'eau intègrent les aspects protection et gestion des zones humides dans leur domaine d'action.</p>  |   |
| <p>9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}</p>                                   | <p>A=Oui; <b>B=Non</b>;<br/>D=Prévu</p>                       |
| <p>9.4 Information supplémentaire : Pourrait être prévu dans la planification</p>   |   |
|   |   |

|  |   |
|--|---|
| <p>9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ?<br/>{1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>   | <p>A=Oui; <b>B</b>=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu</p>    |
| <p>9.5 Information supplémentaire : On pourra intégrer de telles lignes dans la politique nationale sur le changement climatique.</p>  |   |
| <p>9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/><b>C</b>=Partiellement;<br/>D=Prévu</p>    |
| <p>9.6 Information supplémentaire :</p>  |   |
| <p>9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :<br/>a) les interactions agriculture-zones humides<br/>b) les changements climatiques<br/>c) l'évaluation des services écosystémiques<br/>{1.6.1} DRC 1.6.i</p> | <p>A=Oui; B=Non;<br/><b>D</b>=Prévu</p> <p>a)<br/>b)<br/>c)</p> |
| <p>9.7 Information supplémentaire : Des études réalisées par des universitaires et aux partenaires au développement constituent une base de connaissance sur les effets du changement climatique ainsi que les multiples services rendus par les écosystèmes comme les zones humides.</p>                  |   |
| <p>9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?</p>   | <p>A=Oui; <b>B</b>=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu</p>    |
| <p>9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) : Il faut prévoir des formations dans ce domaine dans l'avenir.</p>  |   |
| <p>9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides conformément à la Résolution XIII.21 ?</p>  | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/><b>D</b>=Prévu</p>    |
| <p>9.9 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer quelles mesures ont été prises) : penser à Fada Acha</p>  |   |

**Objectif 10.** Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence : Objectif d'Aichi 18]

|   |   |
|---|---|
| <p>10.1 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ?(Action 6.1.6)</p>                              | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En préparation;<br/><b>D</b>=Prévu</p> |
| <p>10.1 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :</p>   |   |
| <p>10.2 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées de telle sorte que :</p>             | <p>a)</p>   |
| <p>a) les acteurs, notamment les communautés locales et les peuples autochtones sont représentés dans les Comités nationaux Ramsar ou organes semblables ;</p>  | <p>b)</p>   |
| <p>b) les groupes de communautés locales et peuples autochtones, centres d'éducation aux zones humides et organisations non gouvernementales sont impliqués et aidés avec l'expertise voulue pour faciliter l'avènement d'approches participatives.</p> | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En préparation;<br/><b>D</b>=Prévu</p> |
| <p>(Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)</p>   |   |
| <p>10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :</p>   |   |
| <p>10.3 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)</p>  | <p><b>A</b>=Oui; B=Non;<br/>C=En préparation;<br/>D=Prévu</p> |
| <p>10.3 Information supplémentaire : Les conventions des mises en défens halieutiques dans les lacs Fianga dépression Toupouri et Lac Léré élaborés avec l'appui du programme de développement existent.</p>  |   |

**Objectif 11.** Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1, 2, 13, 14]

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|



|   |   |
|---|---|
| <p>11.1 Les avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ont-ils été étudiés dans votre pays, enregistrés dans des documents tels que le rapport sur l'état de l'environnement, et les résultats ont-ils été publiés ? {1.4.1} DRC 1.4.ii</p>                  | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=En préparation;<br/><b>C1</b>=Partiellement;<br/>D=Prévu;<br/>X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de zones humides et leurs noms) :</p>  |   |
| <p>11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/><b>C</b>=Partiellement;<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p>                        |
| <p>11.2 Information supplémentaire :</p>  |   |
| <p>11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii</p>  | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/><b>D</b>=Prévu</p>  |
| <p>11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) : Les lacs Ounianga ; classés comme site du patrimoine Naturel et Culturel.</p>   |   |
| <p>11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les connaissances traditionnelles pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii</p> | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu</p>   |
| <p>11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) : Idem pour les lacs Ounianga qui sont des sites du patrimoine naturel et culturel</p>  |   |

**Objectif 12.** Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

[Référence : Objectifs d'Aichi 14, 15]

|   |   |
|---|---|
| <p>12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p> |
| <p>12.1 Information supplémentaire : Les lacs de dépressions Toupouris et accessoirement les Lacs Ounianga qui ne sont pas encore inscrit dans les sites RAMSAR</p>   |   |
| <p>12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i</p>   | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p> |
| <p>12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :</p>   |   |
| <p>12.3 Les lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières et sur les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle (Résolutions VIII.1 et XII.11) ont-elles été appliquées, notamment ?</p> | <p>A=Oui; B=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p> |
| <p>a) Connaissance des ressources mondiales</p>   | <p>_____</p>  |
| <p>b) Éducation et sensibilisation aux tourbières</p>   |   |
| <p>c) Instruments de politique et législatifs</p>   |   |
| <p>d) Utilisation rationnelle des tourbières</p>  |   |
| <p>e) Réseaux de recherche, centres d'expertise régionaux et capacité institutionnelle</p>  |   |
| <p>f) Coopération internationale</p>  |   |
| <p>g) Application et soutien</p>  |   |
| <p>12.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, les progrès d'application) :</p>  |   |

**Objectif 13.** Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence : Objectifs d'Aichi 6 et 7]

|   |  |
|---|--|
| 13.1 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br><b>D</b> =Prévu |
| 13.1 Information supplémentaire :   |  |

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| 13.2 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii | A=Oui; B=Non;<br>C=Dans certains cas |
| 13.2 Information supplémentaire : La Direction des évaluations environnementales et de lutte contre les pollutions et les nuisances à travers son comité technique a évalué plus d'une dizaine de projets de développement et effectué des descentes sur le terrain pour le contrôle et le suivi des autorisation accordées.   |                                      |

#### But 4 : Améliorer la mise en œuvre

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

**Objectif 15.** Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

|   |                          |
|---|--------------------------|
| 15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i  | A=Oui; B=Non;<br>D=Prévu |
| 15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) : L'initiative régionale Nigerwet où prennent part activement le Burkina Faso, le Niger, Le Tchad, le Cameroun, le Mali, le Benin etc. |                          |

|      |   |                          |
|------|---|--------------------------|
| 15.2 | Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}  | A=Oui; B=Non;<br>D=Prévu |
| 15.2 | Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] : Participation aux activités de renforcement des capacités et de planification du comptage des oiseaux d'eau et le suivi des habitats des zones humides avec les centre de Tour de Valat (France) |                          |

**Objectif 16.** La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 18]

|      |  |   |
|------|--|---|
| 16.1 | Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i   | A=Oui; B=Non;<br>C=En progrès;<br>D=Prévu |
|      | a) au niveau national..... Prévu   | a)  |
|      | b) au niveau infranational..... Non  | b)  |
|      | c) au niveau du bassin versant..... Oui  | c)  |
|      | d) au niveau local/du site..... Prévu  | d)  |
|      | (Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)   |   |
| 16.1 | Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) : |   |

|      |   |  |
|------|---|--|
| 16.2 | Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii   | E=# de centres;<br>F=Inférieur à #;<br>G=Supérieur à #;<br>X=Inconnu;<br>Y=Non pertinent |
|      | a) dans les Sites Ramsar  | a)   |
|      | b) dans d'autres zones humides  | b)   |
| 16.2 | Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) : Des centres de Lectures et d'Animation Culturelle (CLAC) existent dans les 23 régions et pourraient être utilisés comme lieux de formation et d'éducation. |  |

|      |                          |  |
|------|--------------------------|--|
| 16.3 | La Partie contractante : | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
|------|--------------------------|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii</p>  | <p>a)<br/>b)</p>   |
| <p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) : Certains ont eu le privilège d'élaborer ce qu'on appelle ici des conventions de mise en défens halieutique pour permettre le développement des espèces piscicoles</p>  |  |
| <p>16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>   | <p>A=Oui; <b>B</b>=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p> |
| <p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) : il n'existe pas de cadre formel</p>   |  |
| <p>16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v</p>   | <p>A=Oui; <b>B</b>=Non;<br/>C=Partiellement;<br/>D=Prévu; X=Inconnu;<br/>Y=Non pertinent</p> |
| <p>16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p>   |  |
| <p>16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a) les administrateurs de Sites Ramsar</p> <p>b) d'autres correspondants nationaux d'AME</p> <p>c) d'autres ministères, départements et services</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p> | <p>A=Oui; B=Non;<br/><b>C</b>=Partiellement;<br/>D=Prévu</p> <p>a)<br/>b)<br/>c)</p>         |
| <p>16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP13; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p>   |  |
| <p>16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP13 ? {4.1.8}</p>  | <p>A=Oui; <b>B</b>=Non</p>   |
| <p>16.7 Information supplémentaire :</p>  |  |

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP13 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9} | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>D=Prévu |
| 16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) : Pas pour l'instant non  |                                  |

**Objectif 17.** Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4<sup>e</sup> Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}  
[Référence : Objectif d'Aichi 20]

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 17.1  |                                   |
| a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2018, 2019 et 2020 ? {4.2.1}DRC 4.2.i   | A=Oui; B=Non;<br>Z=Non applicable |
| b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :   |                                   |
| Oui pour les années 2018, 2019. Pour l'année 2020, la requête est envoyés au Ministère des Finances et du Budget pour exécution mais nous n'avons pas pour l'instant de suite |                                   |

|   |                      |
|---|----------------------|
| 17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i | A=Oui; <b>B</b> =Non |
| 17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :  |                      |

|  |   |
|--|---|
| 17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>Z=Non applicable |
| 17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) :  |   |

|   |   |
|---|---|
| 17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br><b>X</b> =Inconnu; Y=Non pertinent; Z=Non applicable |
| 17.4 Information supplémentaire :   |   |

|   |   |
|---|---|
| 17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ?{3.3.3} | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>Z=Non applicable |
| 17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) :  |   |

|  |   |
|--|---|
| 17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?    | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>Z=Non applicable |
| 17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) : |   |

**Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.**{3.1}

|  |  |
|--|--|
| 18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br><b>D</b> =Prévu |
| 18.1 Information supplémentaire :  |  |

|  |  |
|--|--|
| 18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv | A=Oui; B=Non;<br><b>C</b> =Partiellement;<br>D=Prévu |
| 18.2 Information supplémentaire :  |  |

|  |   |
|--|---|
| 18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.<br>Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT). | A=Oui; B=Non;<br><b>C</b> =Partiellement;<br>D=Prévu; X=Inconnu;<br>Y=Non pertinent |
| 18.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) : accompagnement en cas dénombrement des oiseaux d'eau  |   |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| 18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1} | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 18.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) : uniquement avec l'ONCFS, une institution française spécialisée dans le dénombrement des oiseaux                 |  |

|   |  |
|---|--|
| 18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 18.5 Information supplémentaire : depuis 2 ans avec le projet RESSOURCE   |  |

|  |   |
|--|---|
| 18.6 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i   | A=Oui; B=Non;<br>D=Prévu;<br>Z=Non applicable |
| 18.6 Information supplémentaire : La partie tchadienne du lac Tchad est classé site RAMSAR. On pourrait envisager de prospecter d'autres sites |   |

|   |   |
|---|---|
| 18.7 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu; Y=Non pertinent |
| 18.7 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :                                      |   |

|  |   |
|--|---|
| 18.8 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii | A=Oui; B=Non;<br>D=Prévu;<br>Z=Non applicable |
| 18.8 Information supplémentaire :  |   |

**Objectif 19.** Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4<sup>e</sup> Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence : Objectifs d'Aichi 1 et 17]

|  |  |
|--|--|
| 19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii | A=Oui; B=Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu |
| 19.1 Information supplémentaire :  |  |



|  |  |
|--|--|
| Pourrait être mise dans la planification   |  |
| 19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?   | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>C=Partiellement;<br>D=Prévu   |
| 19.2 Information supplémentaire(Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel):  |  |
| 19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP13 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv<br>a) dans les Sites Ramsar<br>b) dans d'autres zones humides | E= # de possibilités;<br>F=Inférieur à #;<br>G=Supérieur à #;<br><b>X</b> =Inconnu;<br>Y=Non pertinent<br>a)<br>b) |
| 19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation):  |  |
| 19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii  | A=Oui; <b>B</b> =Non;<br>D=Prévu;<br>Z=Non applicable  |
| 19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :<br>Pourrait intégré dans la prochaine planification                          |  |